

Commune de REVIGNY (39458)

Cartographie du risque « mouvements de terrain » (PPRn de la reculée de Conliège-Revigny)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Les communes de Conliège, Montaigu, Pannessières, Perrigny et Revigny sont situées dans l'une des vallées qui entaillent la bordure Nord-ouest des plateaux du Jura, appelée « reculée de Conliège-Revigny ».

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires compacts qui constituent les falaises (Revigny)
- Les marnes et marno calcaires sur les pentes de la vallée (Pannessières et Perrigny)
- Les formations superficielles récentes : alluvions des ruisseaux (notamment la Vallière) et éboulis.

Les risques sont liés à deux types de mouvements recensés ou potentiels : l'instabilité des terrains marneux (glissements superficiels sur les pentes aggravés en présence d'eau, en particulier à Perrigny), et les chutes de blocs et instabilité d'éboulis calcaires.

Du point de vue hydrologique, le fond de la vallée est drainé par la Vallière alimentée par de nombreuses sources. Il convient de noter que ce cours d'eau fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondations.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs à mouvements possibles, notamment les pentes marneuses, sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque majeur

Zone 2 : risque maîtrisable

Zone 3 : risque négligeable